

Municipalité de la
Commune de Duillier

Préavis N° 07/2025
au Conseil communal

Budget 2026

Délégué municipal
M. Michel Peytregnet, Syndic

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous remettre le budget de notre commune pour l'exercice 2026.

L'excédent de charges budgétisé se monte à CHF 161'277.--, soit un excédent de charges en diminution de CHF 70'733.-- par rapport au budget 2025 alors que l'exercice 2024 s'est soldé avec un excédent de recettes de CHF 357'385.81.

Comme vous le savez, le budget pour les acomptes de la péréquation est basé sur les recettes fiscales Personne Physique et Personne Morale qui précèdent de 2 ans le calcul des acomptes. Autrement dit, les acomptes péréquatifs 2026 sont calculés sur la base des recettes de 2024. Etant donné que nos recettes fiscales attendues pour 2026 sont légèrement inférieures aux recettes de 2024, nous pouvons nous attendre à recevoir un remboursement sur nos acomptes versés à la péréquation 2026. Sous condition que cette hypothèse s'avère correcte, ce complément viendra alors influencer positivement le résultat de nos comptes 2026.

Préambule

Nous vous avons donné les éléments financiers que nous maîtrisons dans le cadre du préavis pour le budget 2022 et comme mentionné dans ce préavis pour le budget 2022, nous ne reviendrons pas dessus puisque les éléments déterminants varient peu.

Pour rappel, basé sur l'analyse faite en 2022, nous avons la maîtrise sur env. 32 % de nos charges, alors que notre maîtrise sur les revenus se limite au mieux à 11 % (excepté pour les loyers de nos immeubles qui ne sont jamais à l'abri de ne pas être loués).

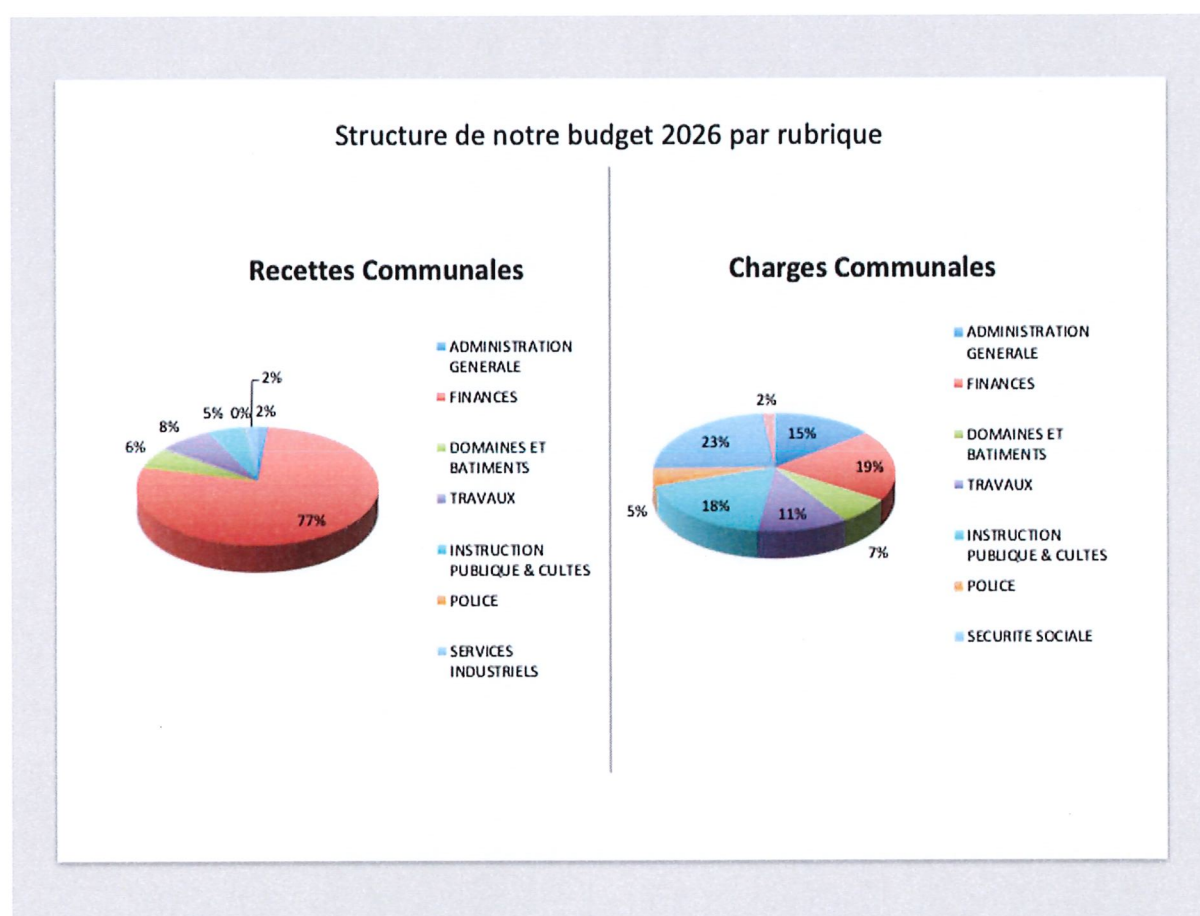
Explications

De manière générale et nous ne reviendrons pas dessus poste par poste, nous avons augmenté notamment :

- Les salaires de nos employés de 0,3 % pour tenir compte de l'évolution des prix à la consommation et nous appliquerons dès 2026, pour le personnel de l'UAPE, les recommandations de la Fédération Vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE) en matière de rémunération en fonction des années d'expériences et des diplômes obtenus.
- Nous avons tenu compte du fait que le PZR n'est plus en vigueur et tout en pensant que quelques parcelles vont se réaliser en 2026, nous avons reconduit les revenus et charges y étant liés (taxes de raccordement et émoluments). Cela concerne en particulier les comptes : 110.352.0, 110.431.0, 810.434.0.

- Nous avons augmenté le nombre d'habitants attendu de 1'200 à 1'300 pour tenir compte des constructions en cours. Ceci a un léger impact sur les charges qui sont calculées en montant par habitant comme par exemple notre contribution au fonctionnement du Conseil régional.
- Nous avons adapté les dépenses liées à l'école (rubrique 351 et 355) au fait que nous aurions en principe le nouveau bâtiment à disposition à partir du 2^{ème} semestre 2026.

D'autre part, vous trouverez ci-dessous la structure de notre budget communal par rubrique budgétaire.

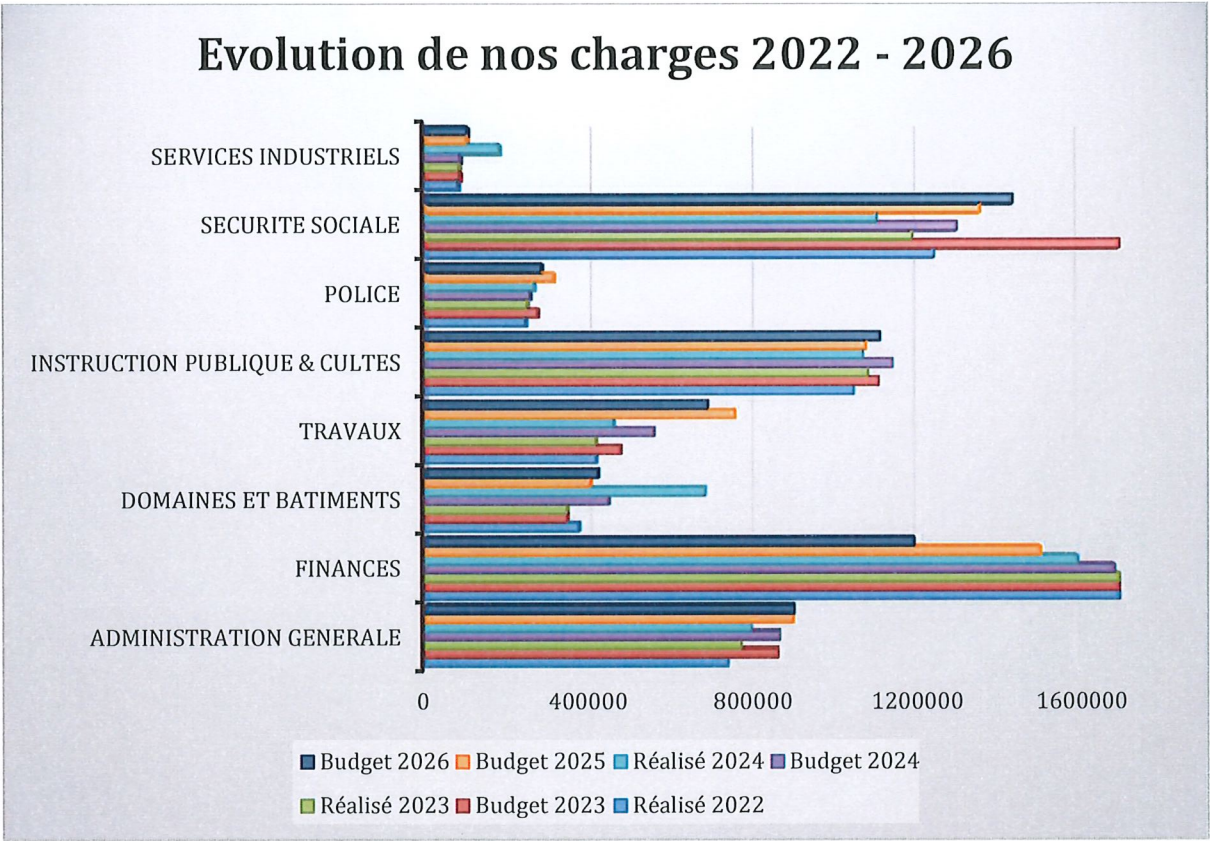


Du côté des revenus principaux, soit les impôts à percevoir, nous avons plus ou moins repris les résultats réalisés en 2024.

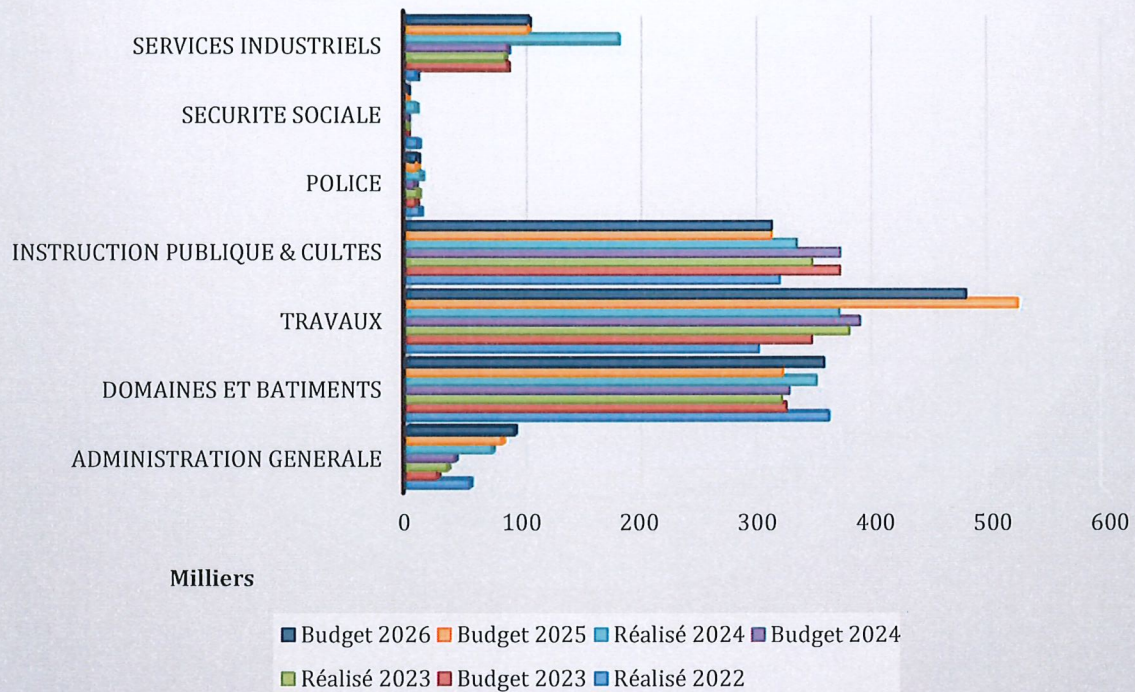
Considérant que la comparaison du budget 2026 aux réalisés 2024 est insensée, nos commentaires sur le budget 2026 se réfèrent en règle générale au budget de l'exercice précédent, soit le budget 2025. Cette comparaison permet en effet de mieux appréhender les différences entre le budget en cours et celui à venir.

Nous vous indiquons également la marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2026. Celle-ci s'élève à CHF 88'106.—.

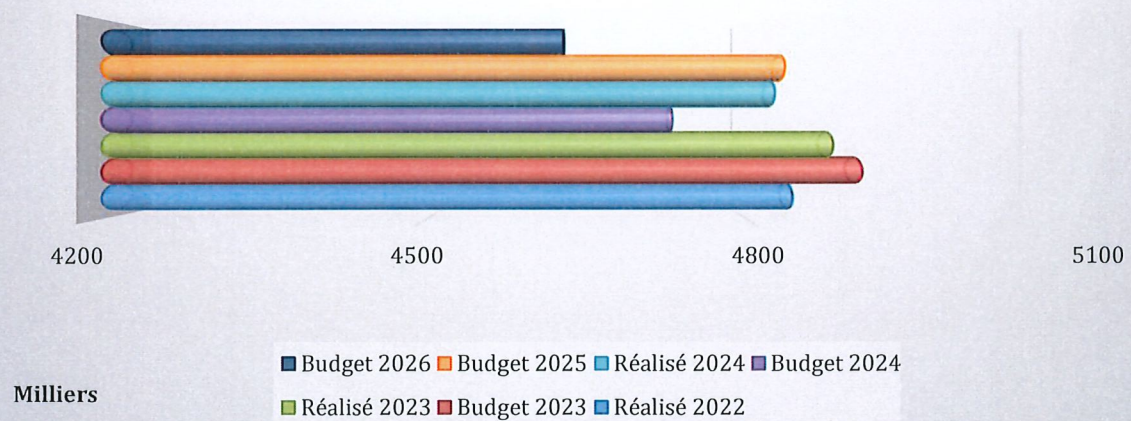
En résumé, voici le récapitulatif du budget de notre commune pour 2026:



Evolution de nos recettes 2022 - 2026 (hors Finances)



Evolution de nos recettes financières 2022 - 2026



Administration Générale

- Autorités

- Avant la législature 2011 - 2016, la Préfecture avait effectué une étude afin de déterminer une rémunération adéquate pour les fonctions de Syndic et Municipaux. Cette étude proposait de baser ces compensations sur le plus haut salaire des employés communaux tout en tenant compte du temps investi dans la fonction. Si nous utilisions cette base, nous devrions rémunérer notre Syndic avec un salaire annuel d'env. 50 KCHF et les Municipaux avec env. 25 KCHF. Afin d'éviter que l'Exécutif qui sera élu pour la législature 2026 – 2031 doive demander pour lui-même des adaptations de sa rémunération, nous intégrons dans ce budget une augmentation de l'ordre de 20 % pour les 4 Municipaux tout en restant significativement en dessous des recommandations de la Préfecture et des rémunérations pratiquées dans certaines Communes du district.
- Nous avons augmenté également la rétribution pour les vacances par heure en la passant de CHF 45.-- à CHF 50.--.
- Nous rappelons également que la dernière adaptation effectuée était pour la législature 2016 -2021, soit il y a 10 ans.

- Administration

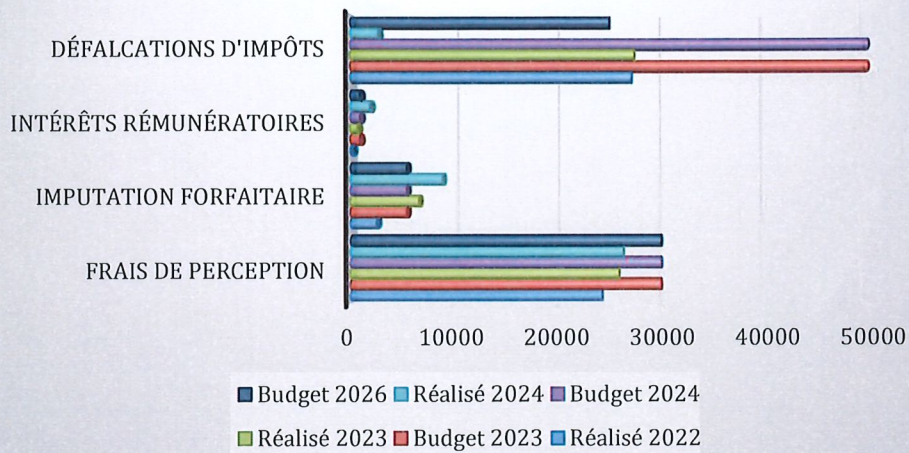
- Le compte 110.318.0 « Honoraires et prestations de services » comprend pour 2026 entre autres :
 - KCHF 50 pour des conseils juridiques et d'urbanisme dans le cadre de la révision du PACom. Nous tenons ainsi compte du fait que notre PACom et son règlement, excepté les 3 parcelles qui font l'objet d'un recours auprès de la CDAP sont entrés en vigueur.
 - KCHF 40 pour la tenue de la bourse.
- Afin de rendre plus transparent ce que nous avons comme coûts récurrents (maintenance) pour nos solutions informatiques, nous avons transféré ces dépenses du compte 110.318.0 sur le compte 110.318.1.
- Le compte 150.314.5 contenait un budget pour le réaménagement de la place de jeux. Vu que ces réaménagements sont faits, nous revenons au budget standard pour ce compte.

Finances

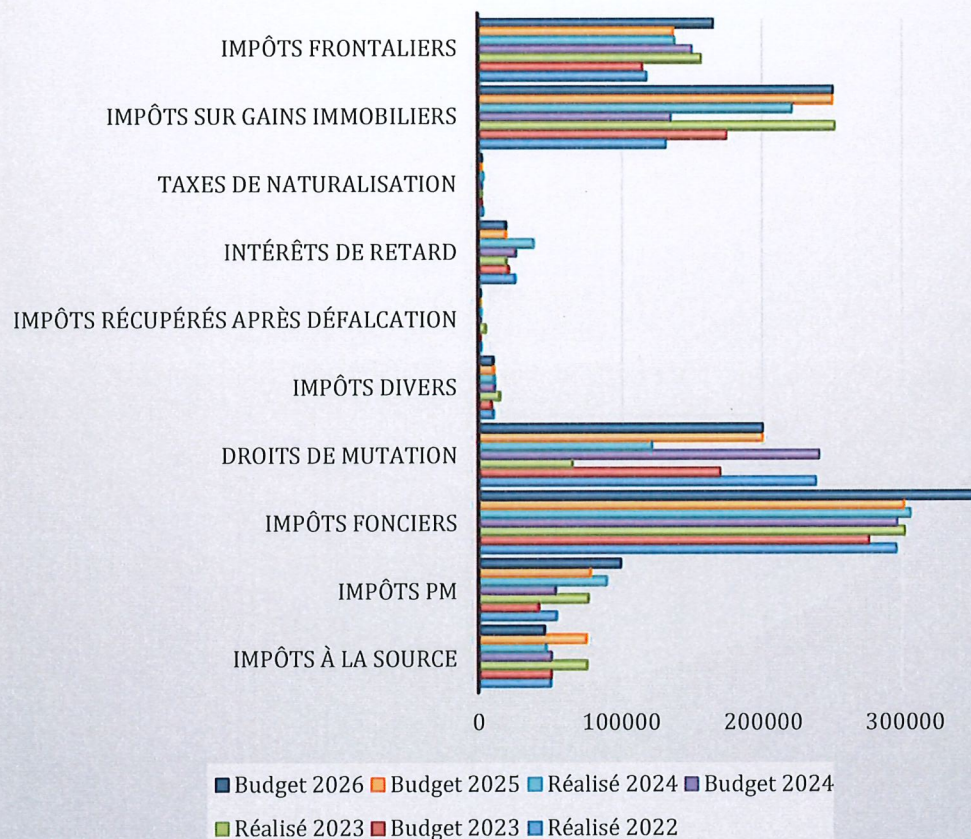
- Impôts

- Comparaison de nos charges et recettes relatives aux impôts.

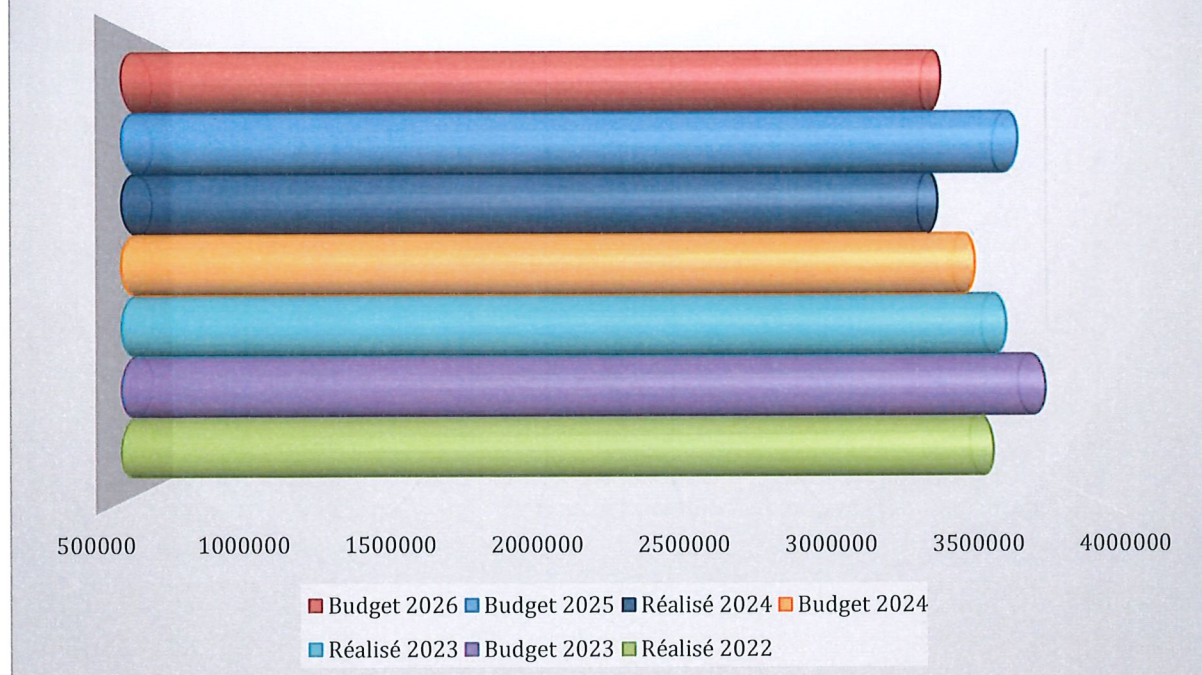
Charges 2022- 2026



Recettes hors impôts sur le revenu et la fortune 2022 - 2026



Recettes personnes physiques 2022 - 2026



- Service Financier

- Le montant au budget du compte 220.322.0 comprend les intérêts pour les emprunts déjà contractés, soit :

- - KCHF 2'000 échéance 2026 à 1.86 % (SUVA) à rembourser en février prochain
 - KCHF 1'350 échéance 2034 à 2.3 % avec amortissement de 5 % de la somme empruntée p/an (3 millions auprès des Rentes populaires Genevoises).
 - KCHF 1'200 échéance 2038 à 2,38 % (SUVA).
 - KCHF 31 pour des nouveaux emprunts d'env. 3'100'000, solde Préavis 03/22 et Préavis 06/25 à 2 % pour 6 mois.

- Le budget 2026 des comptes 220.352.0 et 220.452.0 correspond aux acomptes pour la péréquation demandés par l'Etat.

- Le compte 230.331.0 comprend les amortissements suivants :

Préavis	Montant	Commentaires
9141.11 Préavis 001/15 Station de pompage	21 059	631'766 amortis sur 30 ans / 2020 - 2050
9141.17 Préavis 10/18 Recaptage bras ouest des sources	33 614	1'008'400 amortis sur 30 ans / 2018- 2048
9141.18 Préavis 03/17 + 09/18 Recaptage des sources	35 920	1'077'600 amortis sur 30 ans 2022 - 2052
9141.32 Préavis 06/09 Condamine	31 700	1'485'000 amortis sur 30 ans / 2013 - 2042
9141.42 Préavis 03/18 et 04/21 Carrefour Epicerie	21 000	420'000 amortis sur 20 ans / 2021 - 2041
9141.45 Préavis 01/2021 Bouclage Plaisance/Valire	9 756	292'671 amortis sur 30 ans / 2023 - 2052
9141.46 Préavis 04/2022 conduite ESP Ch. Valire	12 383	371'500 amortis sur 30 ans / 2024 - 2053
9143.15 Préavis 11/12 Ancienne Poste	42 677	915'000 amortis sur 20 ans / 2015 - 2034
9141.48 Préavis 06/23 Skatepark 310'000 s/10 ans	31 000	
Total	239 109	

Domaines et Bâtiments

- Terrains

- Compte 310.314.0 : Ce compte contient entre autres l'élagage des grands arbres et la réfection du pressoir au Centre Communal.

- Centre communal

- Compte 350.311.0 : Nous avons prévu l'achat d'un projecteur fixé au plafond de la grande salle.
- Compte 350.315.0 : Nous prévoyons de rénover l'espace bar du foyer et de remplacer la serrurerie par un système avec badge.
- Le compte 350.331.0 contient l'amortissement du préavis Préavis 02/19 « Réfection des façades du bâtiment principal ».

- Parcelle 26

- Cette rubrique contient les amortissements obligatoires.

Travaux

- 43 Routes

- 430.311.0 : Le remplacement de nos deux radars pédagogiques étant effectué, nous revenons au budget usuel.
- 430.312.0 : Conformément au préavis 05/2025 ce poste comprend la maintenance préventive et évolutive de notre éclairage public. Il comprend également le remplacement de 10 lampadaires situés au chemin du palais et du vieux village pour CHF 36'200.--.
- 430.318.0 : L'augmentation est due à notre contribution à une étude de Mobilité douce entre Nyon et Genolier (+ KCHF 18).

- 45 Ordures ménagères

- La rubrique 450 a clôturé l'exercice 2024 avec un résultat positif de CHF 839.39. Ce résultat 2024 a porté le solde de notre compte de régulation à CHF 28'234.42 que nous avons utilisé pour octroyer des rabais sur la taxe forfaitaire 2025.

- Le budget 2025, tenant compte des rabais sur les taxes forfaitaires prévoyait un résultat négatif à hauteur de CHF 23'035.--.
- Compte tenu de ce qui précède et du tableau de simulation ci-dessous, nous ne pouvons pas attribuer des rabais pour l'année 2026. Les taxes forfaitaires seront donc les suivantes :
 - CHF 100.—par habitant majeur.
 - CHF 190.—par entreprise.
- Sous réserve d'acceptation de ce budget pour la rubrique 450 et en fonction du résultat qui sera réalisé en 2025, le compte de régulation bouclera avec un solde positif d'env. CHF 714.42 à fin 2026.

Hypothèse pour le calcul de la taxe forfaitaire déchets

Excédent au budget 2025	-10 185,00
Solde compte de régulation à fin 2024	28 234,42
Financement des rabais 2025	12 850,00
Prévision du solde de régulation fin 2025	5 199,42
Charges 2026 selon Budget	134 485,00
Hypothèse rétrocession sac	38 000,00
à financer sur base annuelle	96 485,00
Entreprises	7 000,00
Habitants	85 000,00
Rabais Entreprises 2026	0,00
Rabais PP 2026	0,00
Taxe forfaitaire	92 000,00
à financer en 2026	4 485,00
Prélèvement du résultat négatif du compte de régulation	4 485,00
Solde prévisionnel du compte de régulation fin 2026	714,42

- 46 Réseaux d'égouts et épuration

- 460.314.0 : Les travaux d'assainissement des collecteurs entre le Chemin du Paradis et la Rue de la Rigolette étant terminés, nous pouvons significativement diminuer ce poste pour 2026.
- 460.352.0 : Comme annoncé préalablement, la construction de la nouvelle STEP au Lavasson à Gland fait bondir notre contribution (amortissement et intérêts passifs compris) à l'APEC pour les décennies à venir. Il va certainement falloir s'attendre à une augmentation non négligeable sur la taxe annuelle d'épuration pour ne pas péjorer les moyens financiers utilisables par la Commune que ce soit pour son ménage courant ou des investissements à venir.

Instruction publique & Cultes

- Enseignement primaire et Enseignement secondaire
- Ces rubriques correspondent au budget 2026 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.

Police

- La majeure partie de cette rubrique correspond à la facture cantonale pour les services de polices ainsi que nos contributions aux associations « Défense contre l'incendie » et la « Protection civile ».
- 610.318.9 « Frais divers de surveillance » : Estimant que cette mesure de surveillance n'apporte pas une amélioration tangible de la sécurité pour nos Concitoyennes et Concitoyens, nous avons réduit le budget sur ce compte à un passage par nuit.

Sécurité sociale

- Exceptées notre participation à verser à l'Etat et notre contribution au RAT, il n'y a rien à signaler pour cette rubrique.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal N° 07/2025 relatif au budget communal 2026
- Vu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de l'étude de ce préavis
- Oùï les conclusions du rapport de ladite commission
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil communal de Duillier


- Décide d'approuver le budget communal 2026 tel que présenté.


Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire


Michel Peytregnet


Laurence Bodenmann



Annexe : budget 2026